

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3728**

commune (s) :

objet : Brussieu, Courzieu, Saint Genis l'Argentière - Cession de terrains au profit de la SARL Bonnefoy Béton Carrières Industrie (BBCI) situés lieu-dit La Roche à Brussieu, lieu-dit Le Paque et Bois de Leuillon à Courzieu, lieu-dit Gros Bois à Saint Genis l'Argentière

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 10 décembre 2012**Décision n° B-2012-3728**

objet : **Brussieu, Courzieu, Saint Genis l'Argentière - Cession de terrains au profit de la SARL Bonnefoy Béton Carrières Industrie (BBCI) situés lieu-dit La Roche à Brussieu, lieu-dit Le Paque et Bois de Leuillon à Courzieu, lieu-dit Gros Bois à Saint Genis l'Argentière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le Conseil de communauté a approuvé, par délibération n° 2012-3174 du 10 septembre 2012, le renouvellement du contrat de fortage de la carrière dite du Val de Rossand entre la Communauté urbaine de Lyon et la SARL Bonnefoy Béton Carrières Industrie (BBCI), située sur les Communes de Brussieu, Courzieu et Saint Genis l'Argentière.

Aux termes de ce contrat de fortage, la Communauté urbaine autorise la SARL BBCI à poursuivre l'extraction de granulats sur un terrain d'environ 12 hectares situé sur la Commune de Saint Genis l'Argentière pour une durée de 30 ans.

La signature de ce contrat de fortage est subordonnée à une nouvelle autorisation préfectorale d'exploitation de la carrière et à l'acquisition par la SARL BBCI, des parcelles communautaires actuellement non exploitables en vue de leur préservation, ces dernières révélant la présence d'espèces animales protégées aux termes d'une étude d'impact commandée dans le cadre du nouveau contrat de fortage et du site déjà grevé d'un arrêté de biotope.

La SARL BBCI se propose donc de se porter acquéreur desdits terrains repris dans le tableau ci-après représentant une superficie totale de 18 hectares et 8 808 centiares sur les Communes de Brussieu, Courzieu et Saint Genis l'Argentière dans le cadre de mesures compensatoires ayant trait au déplacement d'espèces protégées inhérentes à l'extension de la carrière. Ces terrains seront gelés durant une période de 60 ans à compter de l'autorisation préfectorale d'exploitation.

1° - Brussieu (Rhône) 69690 La Roche, parcelles de terrain cadastrées :

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface
B	291	La Roche	00 ha 53 a 50 ca
B	292	La Roche	00 ha 28 a 50 ca
B	775	La Roche	00 ha 10 a 60 ca
B	1102	La Roche	00 ha 07 a 72 ca
B	1105	La Roche	00 ha 25 a 93 ca

B	1106	La Roche	00 ha 17 a 65 ca
B	1108	La Roche	00 ha 25 a 80 ca
B	1109	La Roche	00 ha 03 a 26 ca
B	1110	La Roche	00 ha 01 a 61 ca
B	1112	La Roche	00 ha 15 a 38 ca
Total	01 ha 89 a 95 ca		

2° - A Courzieu (Rhône) 69690 Le Paque, parcelles de terrain cadastrées :

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface
BE	1	Le Paque	01 ha 89 a 90 ca
BE	18	Le Paque	12 ha 97 a 00 ca
BE	269	Le Bois Leuillon	00 ha 12 a 80 ca
BE	293	Le Paque	00 ha 79 a 13 ca
BE	294	Le Paque	00 ha 00 a 20 ca
Total	15 ha 79 a 03 ca		

3° - A Saint Genis l'Argentière (Rhône) 69610 Gros Bois, parcelles de terrain cadastrées :

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface
A	162	Gros Bois	00 ha 06 a 20 ca
A	164 p	Gros Bois	00 ha 61 a 20 ca
A	165 p	Gros Bois	00 ha 51 a 70 ca
Total	01 ha 19 a 10 ca		

Total général surface : 18 ha 88 a 08 ca

Aux termes du compromis, la cession desdits terrains interviendrait au prix global de 59 730 € lequel se décompose de la manière suivante :

- 9 500 € pour les 18 995 mètres carrés sur la Commune de Brussieu ;
- 45 470 € pour les 157 903 mètres carrés sur la Commune de Courzieu ;
- 4 760 € pour les 11 910 mètres carrés de Saint Genis l'Argentière.

Ces valeurs sont conformes aux évaluations produites par France domaine selon leurs rapports du 1er octobre 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 1er octobre 2012 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la SARL Bonnefoy Béton Carrières Industrie, pour un montant de 59 730 € des terrains communautaires d'une superficie totale de 18 hectares et 8 808 centiares situés lieu-dit La Roche à Brussieu cadastrés section B n° 291 - 292 - 775 - 1102 - 1105 - 1106 - 1108 - 1109 - 1110 et 1112, lieu-dits "Le Pâque" et "Bois de Leuillon" à Courzieu cadastrés section BE n° 1 - 18 - 269 - 293 et 294 ; lieu-dit "Gros Bois" à Saint Genis l'Argentièrre cadastrés section A n°162 - 164 p et 165 p.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, individualisée sur l'opération n°0P28O1580.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 59 730 € en recettes - compte 775 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 80 323,48 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2111 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.